

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**ASSOCIATION DU
PERSONNEL
MUNICIPAL
« AEVL'A » -
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-21

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **- 6 AVR. 2021**

Publié

le : **- 6 AVR. 2021**

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE



L'association AEVL'A a pour but de proposer dans le cadre de
ses actions :

- des activités à but culturel, social, sportif et de loisirs ;
- de développer des liens de solidarité entre les membres
du personnel communal.

Ainsi, suite à une démarche de concertation engagée avec le
bureau de l'association, il a été proposé que l'organisation
logistique, mais également financière de l'Arbre de Noël soit
confiée à l'association.

Le contexte sanitaire n'a pas permis, en 2020, le déroulement de
l'Arbre Noël dans les conditions habituelles avec spectacle,
remise de cadeaux et goûter.

Toutefois, les membres de l'association se sont mobilisés et ont remis des pochettes contenant des bons d'achat et un sapin en chocolat à tous les enfants du personnel municipal âgés de moins de 14 ans. De plus, un ballotin de chocolats a été offert à chaque agent avec la participation financière de la collectivité.

Considérant que les collectivités sont tenues, depuis la loi du 19 février 2007, de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale, que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales ;

Considérant que ces actions contribuent à développer l'esprit d'entraide entre les agents ;

Pour assurer son fonctionnement et proposer des actions à ses adhérents, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement soit allouée à l'association AEVL'A. Elle se décomposerait en deux volets indépendants :

- 1 800 € pour l'organisation de l'Arbre de Noël ;
- 700 € dans le cadre de la réalisation d'actions en faveur du personnel municipal.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à l'attribution d'une subvention au profit de l'association AEVL'A décomposées en deux tranches :

- ***1 800 € pour l'organisation de l'arbre de Noël ;***
- ***700 € pour l'organisation d'animations pour le personnel municipal.***

Les crédits seront pris au budget général de la Ville de L'Aigle sur l'imputation 020 65748 107.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE